

REPUBLIQUE DE LA COTE D'IVOIRE



56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

New York, 27 février 2012

Déclaration du Dr. Raymond GOUDOU COFFI
Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

New York, le mardi 28 février 2012

A vérifier la prononciation

Monsieur le Président,

Je voudrais à première vue exprimer, ainsi qu'à tous les membres de votre bureau, les félicitations de ma délégation pour l'importance et l'efficacité des travaux de cette Commission.

Je tiens également à dire par la présente, à la 5^{ème} session de la Commission de la Côte d'Ivoire, que le Comité et les membres sont prêts pour nous de faire un diagnostic des dispositifs mis en place dans le milieu rural. C'est aussi une occasion de faire le bilan de la présence et la participation des femmes rurales dans la lutte contre la pauvreté, la famine et l'insécurité alimentaire.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire accorde une place de choix à l'éducation des femmes en général et celles du milieu rural en particulier dans le souci de bâtir une nation juste, équilibrée et prospère qui intègre la dimension genre dans le résidu de la révolution agricole. C'est votre Excellence Alassane Ouattara, à l'honneur de son engagement dans le processus mondial en faveur de la promotion des femmes rurales, lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2011.

Le Président de la République, par sa participation à cette session, a démontré à ses concitoyens sa détermination à venir à bout de tous les maux qui affligent les femmes en ratifiant les protocoles de la CDE et à la CEDEF. Dès son retour en Côte d'Ivoire, le Président de la République a autorisé la décernation au titre du mérite national, de 10 femmes du milieu rural.

De plus, pour la présente session, il a permis la participation d'une délégation d'une dizaine de femmes rurales, et comprenant trois femmes du milieu rural exerçant dans le vivrier et l'épluchage de noix de cajou, qui vont alimenter l'usine implantée à Bouaké dans le centre-nord du pays.

En outre, la présente session a permis la prise de la reconnaissance de la Côte d'Ivoire, qui a évité à notre pays de sombrer dans l'insécurité alimentaire et la déchéance économique.

La Côte d'Ivoire est en train de vivre une crise difficile et tout devient priorité telle que la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les violences faites aux femmes et aux filles, le chômage, la mortalité maternelle, les difficultés d'accès au crédit et aux moyens de production (engrais, produits vétérinaires, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, produits vétérinaires, produits vétérinaires), la faible participation aux prises de décision, les principaux facteurs bloquant de la promotion des femmes. L'autre préoccupation est la mise à disposition des femmes et des hommes des plus pauvres, aux faibles et moyens revenus.

Les comités de femmes sont constitués en réseaux pour être plus efficaces et promouvoir le marché national et régional. Les coopératives vont même au-delà de 12 000 membres.

En outre, le Gouvernement a mis en place un programme d'aide à la femme, c'est le programme de sécurité alimentaire et la nutrition. Ainsi, des Instituts Nationaux de Formation et d'Éducation Féminine que nous appelons des Universités de Formation des Femmes ont été mises à la disposition de ces femmes. Ces institutions

réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien. Les femmes âgées de 13 ans et les femmes analphabètes. Ces filles et femmes bénéficient, sur une période post-cours d'initiation à l'apprentissage de métiers tels que la couture, la pâtisserie et de modes innovants, comme la cordonnerie, la maintenance et la réparation des machines à coudre et à broderie.

Les actions de formation ont été mises en œuvre par les institutions de prise de décision. Ainsi, le taux de participation des femmes au Parlement est passé de 8,5% en 2000 à 11% en 2011. Ce résultat indique une tendance positive des populations à dépasser les pesanteurs sociales qui restreignent la participation des femmes à la vie politique. Cela laisse entrevoir un abandon des stéréotypes à l'égard des femmes. De même, en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, les femmes sont présentes dans les comités locaux de médiation et de gestion des conflits en vue de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Elles sont souvent à la tête de comités locaux de médiation.

Au terme de la visite en Côte d'Ivoire de Mme Margot Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général en charge de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, des actions ont été réalisées, notamment la mise en œuvre de programmes de soutien aux femmes et les enfants.

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, le gouvernement vient de prendre un décret accordant la gratuité de la césarienne et des soins post-nataux aux femmes dans les centres de santé de référence de détresse. Quant à l'accès post-natal, il est également un challenge pour la survie de familles de notre pays. A ce sujet, un colloque Côte d'Ivoire sera présenté à la grande conférence qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

Plusieurs fonds d'appui aux femmes du monde rural, notamment le Fonds « Vie et Développement » d'un montant de 600 000 000 au titre de l'année 2010. Le Fonds s'inscrit au Ministère de la femme, à travers plusieurs groupements féminins. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, un partenariat a été établi entre le Ministère de la Femme (M.F.) qui assure le pilotage et les Organisations de femmes.

Tous ces efforts déployés ont permis d'apporter aux femmes du monde rural, de manière régulière les marchés en denrées alimentaires variées, surtout au profit des femmes âgées de crise évitant à la Côte d'Ivoire de sombrer dans l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ils ont également aidé les femmes à acquiescer des capacités opérationnelles, d'améliorer leurs revenus, à accroître leurs responsabilités dans l'économie et l'administration et à améliorer leur participation dans la gouvernance locale.

Toutefois ces acquis restent encore en deçà des espérances nourries par le Gouvernement et amplifient la vulnérabilité des femmes rurales. Les femmes demeurent toujours pauvres. Elles continuent d'être considérées comme amies de guerre et sont inscrites dans les tableaux de réconciliation. Leur sous-représentativité aux postes de décision demeure une réalité. Mais la volonté politique existe et les femmes ivoiriennes ont espoir que leur nombre ira croissant.

Le Gouvernement se propose de ce fait (i) d'opérer des réformes structurelles pour augmenter la présence des femmes dans les instances de décision. A cet effet, un projet de décret pour la participation des femmes aux prises de décision est en cours de mise en œuvre. La place du nouveau parlement (Assemblée nationale) législative sera révisée de manière à assurer la

violence, violences basées sur le genre. La réponse à la prévention et à la prise en charge des violences basées sur le genre repose sur une approche globale et multidimensionnelle, impliquant des acteurs multiples et garantissant la protection des populations contre les violences. Un projet de réforme de la législation est actuellement en cours d'élaboration.

Le Plan national vise à accélérer la réhabilitation économique et la réinsertion communautaire des femmes rurales victimes de violence. Cette initiative vise à développer une approche de programmation et de budgétisation sensible au genre.

Les partenaires sont invités à apporter une contribution financière et technique communautaire plus accrue autour de la problématique de renforcement de la participation de la femme au processus de développement. Le Côte d'Ivoire est de retour sur la scène internationale et voudrait compter sans votre soutien, sur les prochains mois que soit renforcé le volet de l'autonomisation des femmes, qui passe obligatoirement par des appuis en matériels modernes de production, de conservation et de transformation.

Je vous remercie de votre aimable attention.